Département de l'Eure

Elaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approbation	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Extra-Muros - 61, quai de Seine - 75 019 Paris - Tél : 01 53 95 29 90 - Fax : 01 45 78 31 77

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est l'un des documents constituant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune (article L. 123.1§2 du Code de l'Urbanisme).

Il doit s'inscrire dans la logique du développement durable dont l'article L.121.1 du Code de l'Urbanisme précise la nature pour ce qui concerne :

- l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels ;
- la diversité urbaine et la mixité sociale ;
- l'utilisation économe de l'espace, la préservation des ressources naturelles et de l'énergie ;

Le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'occupation du sol, mais toutes les pièces du dossier de PLU doivent être compatibles avec lui.

LOUVIERS : UN PROJET EN COHERENCE AVEC LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT CHOISIES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE 3

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LOUVIERS 5

LES SEPT PRINCIPES DU PADD DE LOUVIERS 7

1. *UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ET DE L'EMPLOI) QUI ORIENTE LES MUTATIONS EN COURS.* *9*
2. *POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS ET L'INTENSIFICATION URBAINE DES QUARTIERS* *11*
3. *FAVORISER LA VILLE DE LA PROXIMITE EN VALORISANT LES GRANDS TRACES URBAINS HISTORIQUES ET LES POLARITES LIEES AUX TRANSPORTS (ET STATIONNEMENT)* *13*
4. *AMELIORER LA QUALITE DU TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS ET L'OFFRE EN EQUIPEMENTS POUR CONFORTER LEUR RÔLE URBAIN ET SOCIAL* *15*
5. *DONNER DE L'AMPLEUR A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES* *17*
6. *FEDERER VARIETE DES PATRIMOINES LEGUES PAR L'HISTOIRE ET ARCHITECTURE CONTEMPORAINE POUR VALORISER LES PAYSAGES PORTEURS D'IDENTITE ET REGENERER LE CADRE BATI* *19*
7. *PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES ET AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN* *21*

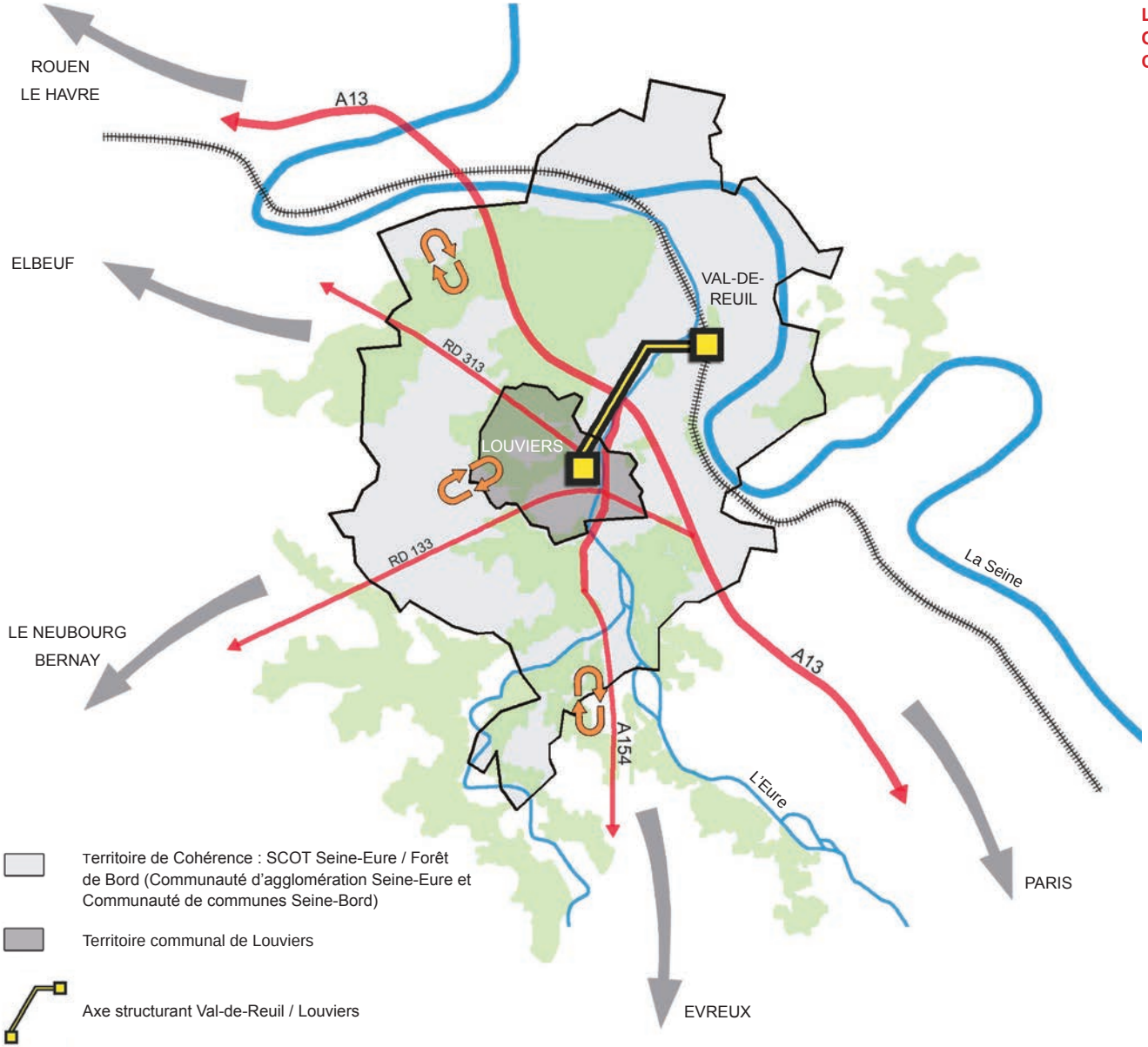

Territoire de Cohérence : SCOT Seine-Eure / Forêt de Bord (Communauté d'agglomération Seine-Eure et Communauté de communes Seine-Bord)

Territoire communal de Louviers

Axe structurant Val-de-Reuil / Louviers

Solidarité territoriale / attractivité de Louviers

Attraction / valorisation des échanges avec les pôles urbains existants

Zone d'intérêt paysager et écologique : massifs boisés

LOUVIERS : UN PROJET EN COHERENCE AVEC LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT CHOISIES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE

- La commune de Louviers est l'une des plus importantes du département de l'Eure en terme de population.

  De par l'histoire de son développement, par sa position géographique et sa proximité au creuset industriel et d'infrastructures de la vallée de la Seine, de par les qualités de son cadre de vie, elle joue un rôle central dans l'organisation du territoire Seine - Eure.

  Les stratégies de développement et d'aménagement successives portées par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'agglomération Seine - Eure (Schéma de Cohérence Territoriale) confirment Louviers dans un statut d'acteur majeur au sein du bipôle urbain qu'elle forme aujourd'hui avec Val-de-Reuil : le coeur d'une agglomération de plus de 50 000 habitants (2ème rang de l'Eure) dans l'aire d'influence de l'aire métropolitaine rouennaise.

- Parcs d'activité communautaires, plan de déplacements urbains, plan local de l'habitat intercommunal, travaux du SCOT... : les marques d'appartenance à un territoire élargi bien au-delà des limites communales se multiplient, qui témoignent de l'intégration croissante des enjeux d'aménagement à l'échelle communautaire : logements, emplois, services, commerces, équipements, transports...

  Le projet d'aménagement et de développement durable s'attache à inscrire dynamiques de développement et orientations pour organiser le devenir du territoire communal, dans le cadre de cette centralité en émergence autour d'un double coeur : LOUVIERS - VAL-DE-REUIL.

  L'affirmation et la valorisation du statut «d'axe structurant» pour l'infrastructure routière magistrale qui relie les deux centre-ville (Louviers au sud, Val-de-Reuil au nord) constituent une marque fondamentale du PADD, en même temps que l'un des pivots essentiels de la stratégie de développement communautaire.

  L'axe structurant (rue du 11 Novembre / avenue Winston Churchill sur le territoire lovérien) se décline à la fois, comme un itinéraire de transport en commun majeur, un important vecteur de requalification urbaine et le levier d'actions privilégié pour renforcer attractivité résidentielle, confortation de la trame commerciale et implantation d'équipements à forte valeur symbolique.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LOUVIERS

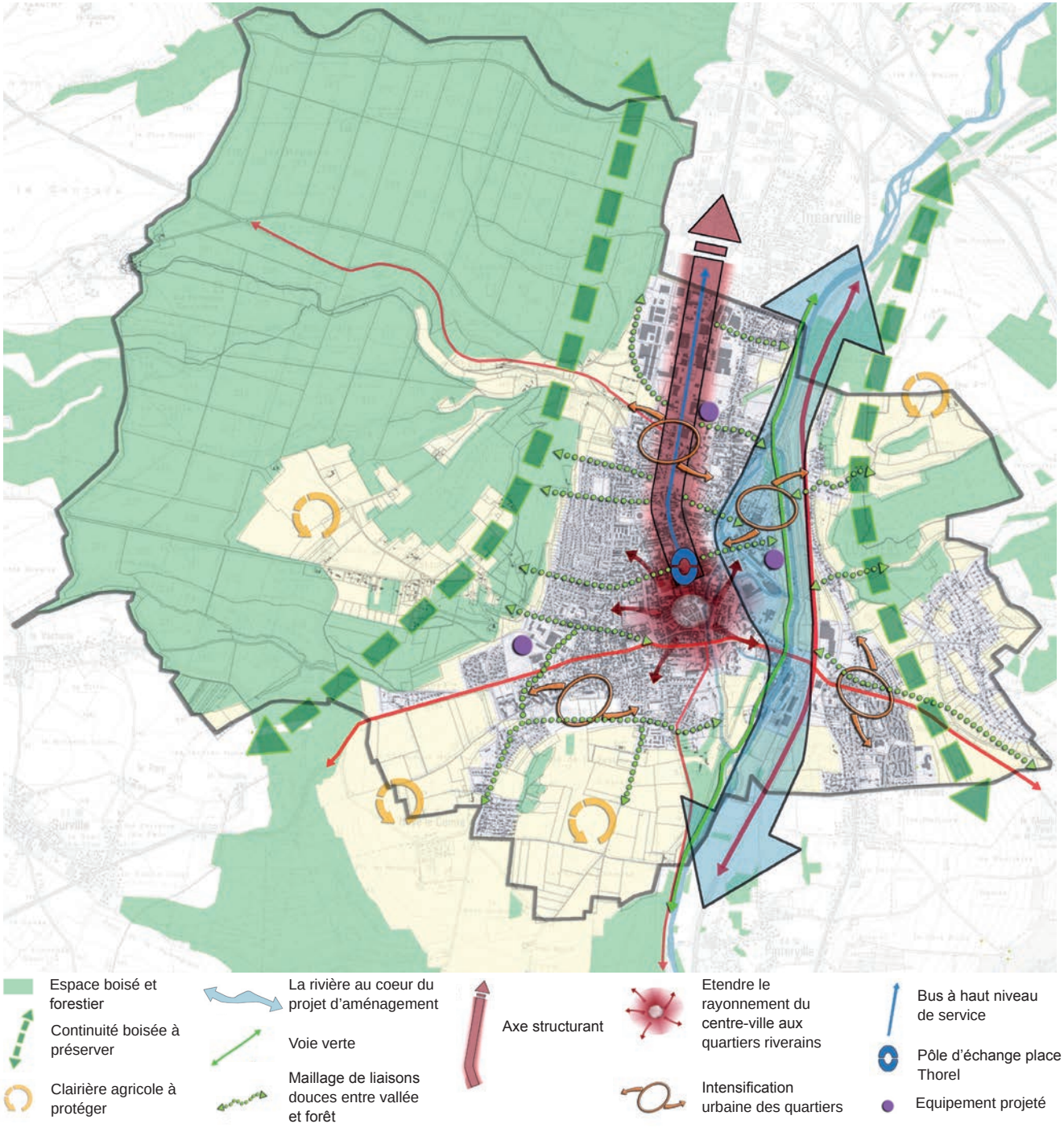

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente les objectifs de la politique d'urbanisme engagée par la commune de Louviers.

La carte ci-contre est illustrative des continuités et de la cohérence d'ensemble du projet, tant à l'échelle communale qu'à l'échelon communautaire dans lequel il s'insère.

- Le projet se fonde sur l'affirmation d'un secteur émergent d'intensification urbaine: l'axe structurant qui fédère des enjeux de consolidation des tissus bordant la voie et d'entraînement pour la requalification en profondeur des quartiers nord traversés (logements, activités, équipements, commerces, services, espaces publics à créer...).

- L'axe structurant débouche sur le centre-ville, repère d'urbanité inscrit durablement dans les pratiques des lovériens : ambiance urbaine, animation commerçante, édilité publique, administrative, culturelle... espace privilégié où se tissent des liens avec la vie et les besoins d'habitants, populations scolaires ou salariés de tous les quartiers.

- Autour du centre, des polarités aux ambiances et aux paysages urbains divers mais identifiables proposent déjà, ou relaieront à terme dans les quartiers, les atouts de cette ville de la proximité : Maison-Rouge / Côte de la Justice, Buc / Saint-Germain, Gare, La Roquette.

- Le projet d'ensemble décline ainsi ses grandes options, dans un enchaînement structuré, attentif au potentiel paysager important comme aux valeurs environnementales qu'il sous-tend : la trame verte et bleue d'agglomération (poursuivre la réouverture de la ville sur l'eau, compléter le maillage de liaisons douces entre vallée et forêt) qui met au coeur de la stratégie communale, le choix d'une intensité urbaine durable.

LES SEPT PRINCIPES DU PADD DE LOUVIERS

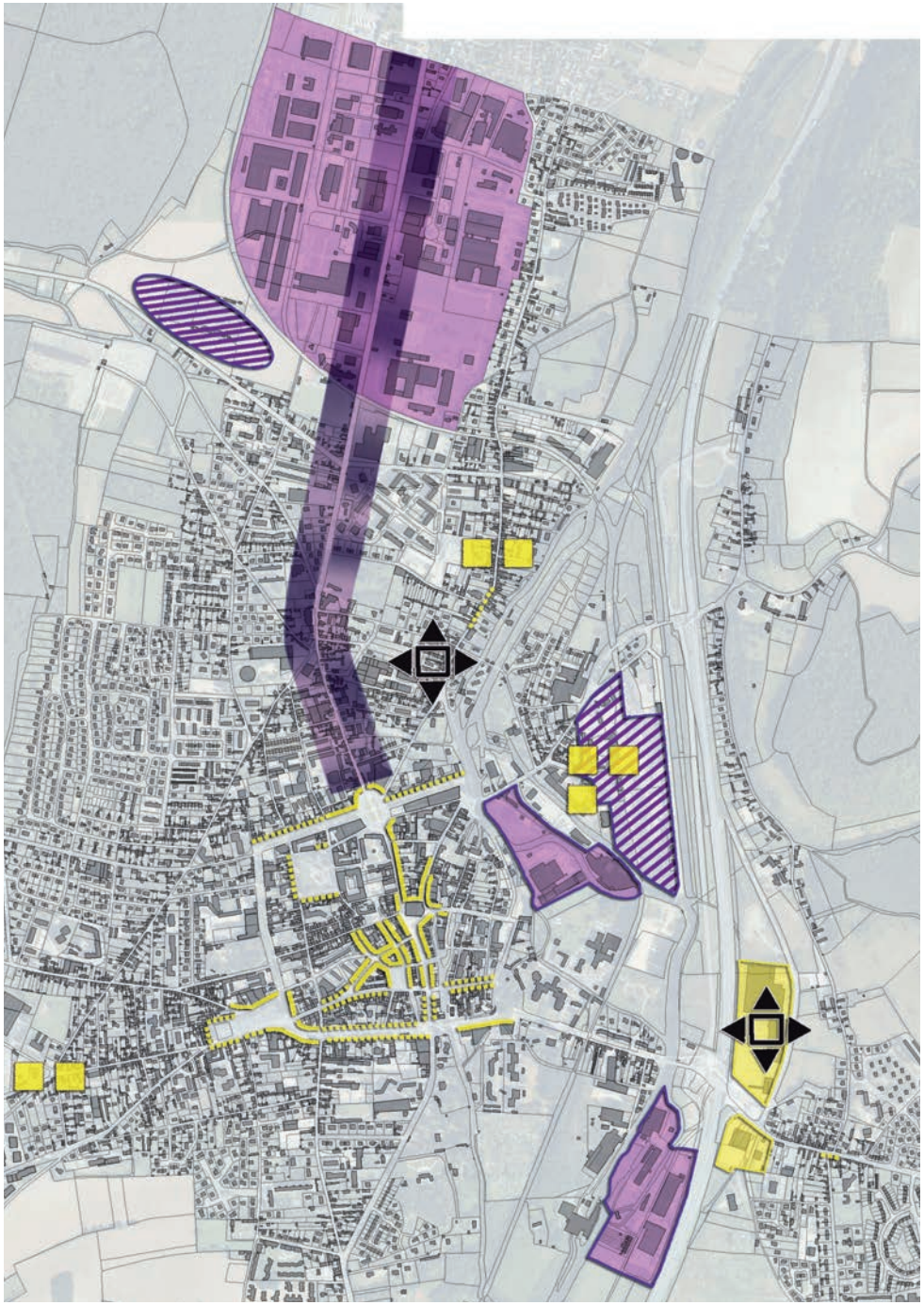

1. UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ET DE L'EMPLOI) QUI ORIENTE LES MUTATIONS EN COURS

- Les activités représentent une part encore importante du territoire urbanisé lovérien : ZA La Fringale, Les Joncquets, Frésénius.

  Les emplois industriels sont encore très présents sur la commune, même s'ils tendent à diminuer.

  En complément du déploiement des filières d'excellence à l'échelle des grands parcs communautaires (ECOPARCS, LES PORTES, PHARMAPARC...), l'enjeu est de préserver ces particularités, tout en gérant la reconversion de quelques sites industriels vacants (rue du Port, SOPREMA) ou fortement sous occupés (CINRAM) et de favoriser, lorsqu'elles sont compatibles avec l'habitat, les implantations de nouvelles activités (et d'emplois) au sein des futurs quartiers mixtes issus du renouvellement urbain (la gare, l'axe structurant).

- Dans le cadre du SCOT, la stratégie d'aménagement commercial communautaire est formulée, qui se décline, pour LOUVIERS, à travers la confortation et la redynamisation de l'appareil commercial du centre-ville, le maintien d'une présence commerciale de proximité dans les quartiers (Maison-Rouge, Saint-Germain) et l'encadrement des grandes implantations nouvelles (plus de 1 000m²) invitées à s'installer préférentiellement le long de l'axe structurant.

  Le centre commercial du Becquet s'inscrit dans une logique de requalification sans extension.

- Afin de pérenniser la présence et le développement d'activité (artisanat, services aux entreprises et à la personne, pôle automobile...) ancrés sur le territoire communal, il convient de compléter cette approche en proposant des espaces d'accueil d'entreprises (ou de relocalisation pour les activités déjà en place) bénéficiant d'une grande qualité d'aménagement : offres foncières mais surtout immobilières et urbaines, attractives et adaptées (sites emblématiques, bonne accessibilité, effet-vitrine) : abords de l'axe structurant, boulevard du Crosne / boulevard Joffre, chaussée du Vexin, rive sud des boulevards Postel et Clémenceau, rond-point du Becquet, abords de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / route d'Elbeuf.

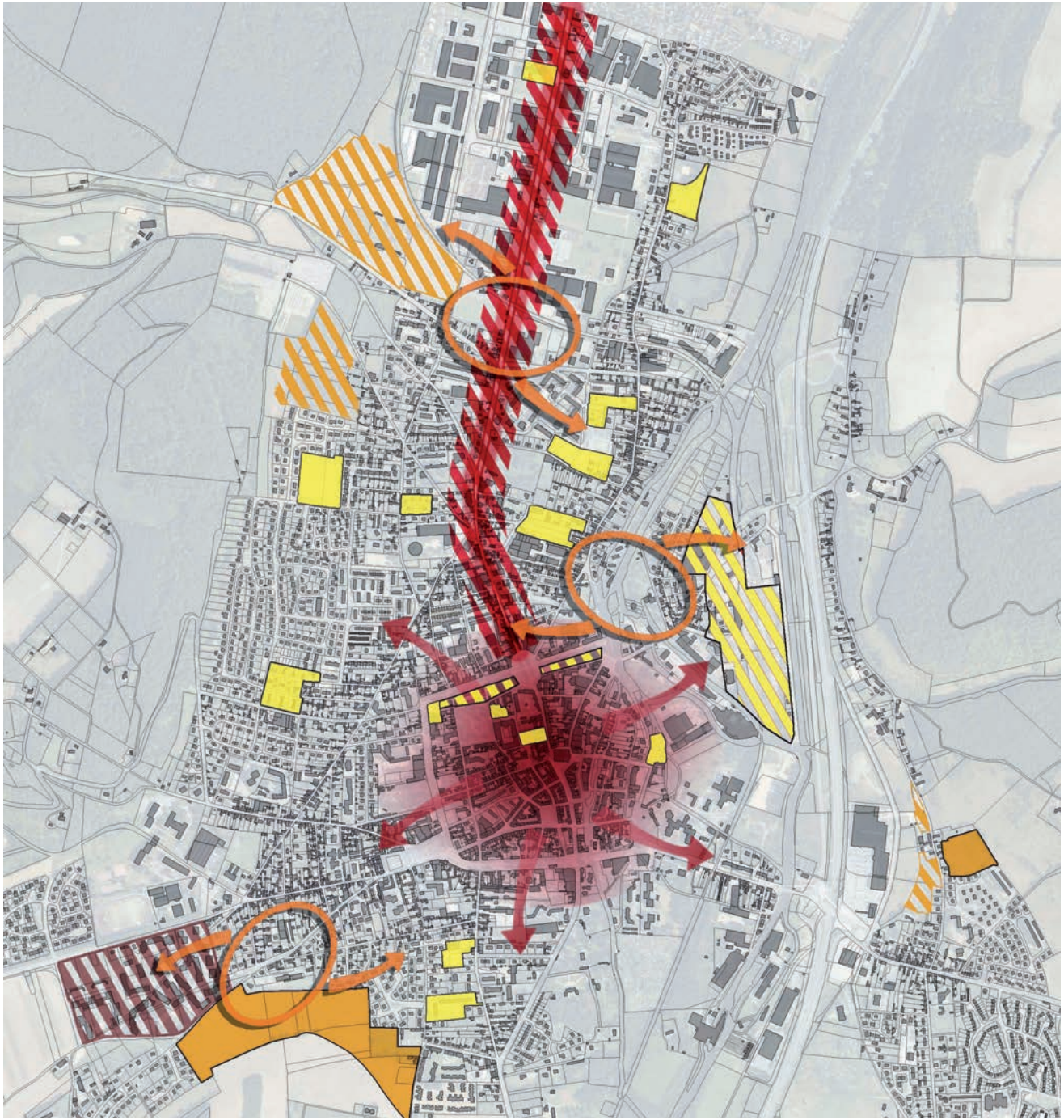

Grande opération de renouvellement urbain mixte :
La Gare / Chaussée du Vexin

Intensification urbaine en renouvellement

Périmètre de rénovation urbaine : Maison - Rouge

Extensions urbaines programmées : ZAC de La Justice

Extensions urbaines potentielles : Ferme de la Londe / Chaussée Decrétot

Axe structurant : intensification urbaine et offre résidentielle renouvelée

Renouvellement urbain et nouvelles capacités d'accueil en logements en centre-ville

Intensification urbaine des quartiers

2. POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS ET L'INTENSIFICATION URBAINE DES QUARTIERS

- Dans le droit fil des orientations du PLH communautaire et des arbitrages du SCOT, le projet d'aménagement vise à un rééquilibrage social et démographique au sein du territoire communal permettant d'offrir de véritables choix de logement aux lovériens et d'accueillir de nouvelles populations après trois décennies de stagnation :

  - en dégageant une offre de 100 à 120 logements neufs par an en moyenne d'ici dix ans (dont la moitié en renouvellement urbain ; 40% en collectifs, 20% en individuel et 40% en groupé) ;

  - en organisant la capacité d'accueil pour environ 1 500 habitants supplémentaires à horizon 10-15 ans (compte tenu des effets du renouvellement et du desserrement;

  - en soutenant une part de logements sociaux sur la commune autour de 30-35% du parc (et en prolongeant simultanément les actions de diversification des statuts d'occupation et de requalification du patrimoine privé : OPAH, Programmes d'Intérêt Général...).

- A cet effet, le PADD mobilise une gamme large d'outils réglementaires pour :

  - valoriser la diversité sociale, patrimoniale et urbaine du centre-ville en y encourageant la création architecturale pour "reconstruire la ville sur elle-même", et se servir du réglement d'urbanisme pour obtenir la qualité et la variété d'ambiances urbaines au bénéfice de son animation (secteur de l'Hôtel de Ville, boulevard du Crosne / boulevard Joffre...) ;

  - privilégier les moyennes et petites opérations dans les différents types de tissus urbains, en mixant réhabilitations avec constructions neuves, pour l'intensification urbaine des quartiers et requalifier les anciens noyaux villageois en prenant appui sur leur caractère de faubourg (maintien d'une échelle urbaine du parcellaire, pas de rénovation de grande taille, intégration de l'existant aux projets...) : Saint-Germain, Pichou, La Roquette...

  - accompagner la réalisation de l'opération de démolition – reconstruction engagée sur le quartier de Maison-Rouge dans le cadre d'une convention ANRU (2007 ; 74 logements à démolir) et la mise en oeuvre opérationnelle de la ZAC de la Côte de La Justice (2006 ; environ 250 logements sur 11 hectares en extension) ;

  - promouvoir une participation qualitative des logements dans la structuration, l'animation et l'intensification urbaine attendues le long de l'axe structurant, en lien avec la présence de transport en commun à haut niveau de service (cohérence urbanisme / transport) et la mise en valeur de l'espace public (requalification de la rue du 11 Novembre, traitement de l'avenue Winston Churchill en boulevard urbain...) ;

  - hors comblement de quelques "dents creuses", préserver les qualités paysagères des secteurs d'habitat individuel à l'écart (Saint-Lubin, Les Monts), en les mettant à l'abri d'un investissement urbain extensif.

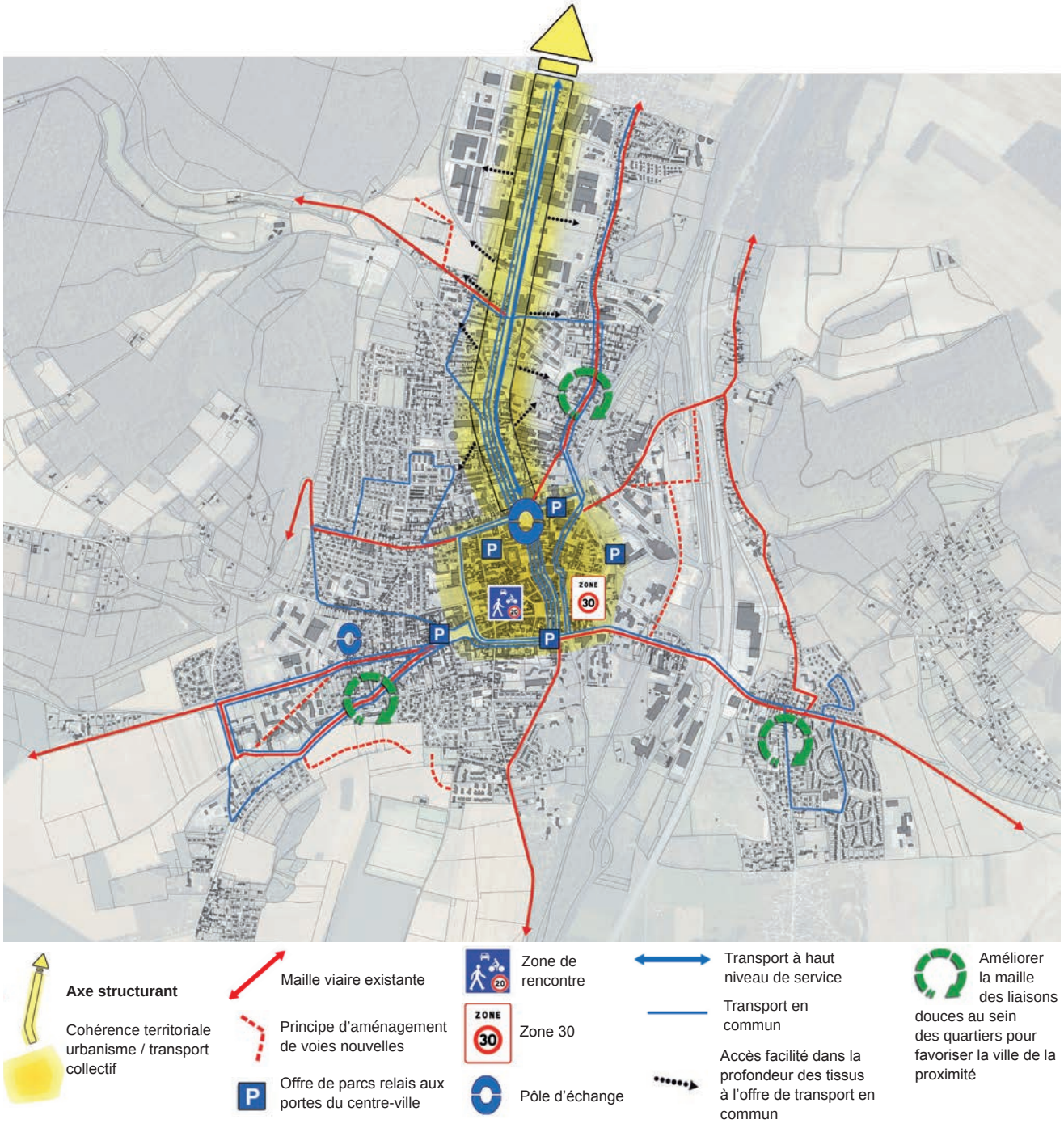

3. FAVORISER LA VILLE DE LA PROXIMITE EN VALORISANT LES GRANDS TRACES URBAINS HISTORIQUES ET LES POLARITES LIEES AUX TRANSPORTS (ET STATIONNEMENT)

- La configuration de carrefour routier (et autoroutier) participe fortement à l'attractivité économique, résidentielle et commerciale de Louviers et par conséquent à l'affirmation de son rôle de polarité majeure du territoire Seine - Eure.

  L'organisation de la trame viaire magistrale est en place : axes méridiens du fond de vallée (RD 71, A 154...) et liaison Est / Ouest de plateau à plateau (Côte de Paris / RD 6155 − Côte du Neubourg / RD 133). Les modifications apportées à la maille routière tiennent donc à la création de voies nouvelles dans le cadre des opérations en cours (Maison-Rouge) ou à l'étude (La Gare, ZAC de la Justice...).

- Le projet d'aménagement communal décline les actions visant à l'amélioration des échanges et des transports en commun à différentes échelles (quartiers, ville, agglomération) sur un territoire élargi à l'espace communautaire Seine - Eure (et au sud-est rouennais), conformément au SCOT et au plan de déplacements local de la CASE.

  Il s'agit de répondre aux besoins de toutes les mobilités, en prenant en compte les nouvelles pratiques de déplacements : domicile − travail et de plus en plus majoritairement, motivées pour des raisons d'organisation de la vie familiale et sociale, les achats, les loisirs, la culture...

- L'aménagement d'un pôle d'échange est projeté sur la place Thorel. Ce futur pôle d'échange sera le lieu de connexion pertinent du transport à haut niveau de service prévu sur l'axe structurant (gare Val-de-Reuil / centre-ville de Louviers) avec le réseau des bus urbains ; il sera articulé avec une offre de stationnement public aux portes du coeur commerçant de la ville et avec la création d'un réseau de circulations douces favorisant une plus grande qualité d'usage des accès aux commerces, aux services et aux lieux publics.

  La consolidation des tissus bordant l'axe structurant et leur intensification urbaine dans la profondeur affirment le statut magistral de cette infrastructure dans l'armature urbaine lovérienne, en améliorant les conditions d'une cohérence urbanisme / transport (proximité des lieux de résidence au transport en commun).

Requalification de l'axe structurant et amélioration de la traverse Côte de Paris / Côte du Neubourg
Amélioration de la qualité urbaine des espaces publics
L'Eure : réouverture de la ville sur l'eau
Espaces verts publics existants
Espaces verts publics projetés
EQUIPEMENTS EXISTANTS
Petite enfance / scolaire
Sport / loisir
Culture
Santé
Administratif
EQUIPEMENTS PROJETES
Petite enfance / scolaire
Sport / loisir
Culture
Administratif

4. AMELIORER LA QUALITE DU TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS ET L'OFFRE EN EQUIPEMENTS POUR CONFORTER LEUR RÔLE URBAIN ET SOCIAL

- Faire de l'espace public un grand vecteur de la qualité urbaine ; à Louviers, le projet d'aménagement vise la poursuite d'une requalification progressive des espaces publics et des paysages urbains dans la traversée comme en entrées de ville, pour affirmer la nécessaire urbanité des grands axes qui la parcourent :

  - L'axe structurant est requalifié en boulevard urbain : traitement de l'avenue Winston Churchill (redéfinition des emprises intégrant le transport en commun en site propre, nouveaux espaces publics, plantations d'alignement, pistes cyclables, sécurisation des traversées piétonnières...) et de la rue du 11 Novembre (aménagements des emprises et carrefours plus hospitaliers aux piétons, aux continuités cyclables et au développement d'une animation urbaine aux abords de la voie).

  - Malgré des actions ponctuelles (rond-point et passerelle du Becquet, requalification de la rue Saint-Jean, nouveau giratoire du Champ de Ville, réaménagement de l'entrée de ville route du Neubourg et prochaine restructuration aux abords de la cité scolaire des Fontenelles), la traverse de la ville entre la Côte de Paris et la Côte du Neubourg reste en attente d'un projet d'amélioration d'ensemble pour la rendre plus agréable, conviviale et sûre.

    Les boulevards Postel et Clémenceau en particulier qui sous-tendent à la fois, des relations interquartiers, vers le centre-ville et les trafics de transit Est / Ouest, reçoivent un traitement de l'espace public destiné à améliorer leur qualité urbaine en prolongement du centre : réduction des emprises affectées au stationnement, voiries et trottoirs, intégration des modes de déplacements doux, mobilier urbain et plantations, sécurisation des traversées...

- En lien avec le renouvellement de l'offre résidentielle, le soutien à l'activité commerciale et la création du pôle d'échange place Thorel, les actions de requalification du centre-ville recherchent un meilleur partage des usages sur les espaces publics, au bénéfice du piéton : zone 30 pour l'armature principale (rue Pierre Mendès-France / rue du Maréchal Foch, rue du Quai, place de la République...), zone de rencontre pour le secteur commerçant (rue du Martray, rue aux Huiliers), en complément d'une politique de stationnement public adaptée (parking-relais aux portes du coeur de ville : pôle d'échange / boulevard de Crosne, République, Champ de Ville, Postel / Clémenceau, Rempart...).

  Cette requalification générale des espaces publics en centre-ville s'appuie largement sur la présence de la rivière. Squares, jardins ou promenades en berge d'Eure, de ses bras et biefs, contribuent à la réouverture de la ville sur l'eau, au coeur du projet d'aménagement communal.

- L'aménagement d'espaces publics de convivialité dans les quartiers pour créer les conditions d'une qualité du cadre de vie (et de travail) pour tous, intéresse l'ensemble du territoire lovérien. Il va de pair avec le soutien à la diversité et à la proximité d'équipements et de services, facilitant l'accès des habitants aux services publics ou d'intérêt collectif (écoles, culture, locaux associatifs, sport...) et avec l'accueil (siège de la CASE, nouveau centre nautique...) ou la valorisation (musée) d'équipements d'envergure métropolitaine qui participent à l'attractivité et à la qualité de l'image de Louviers.

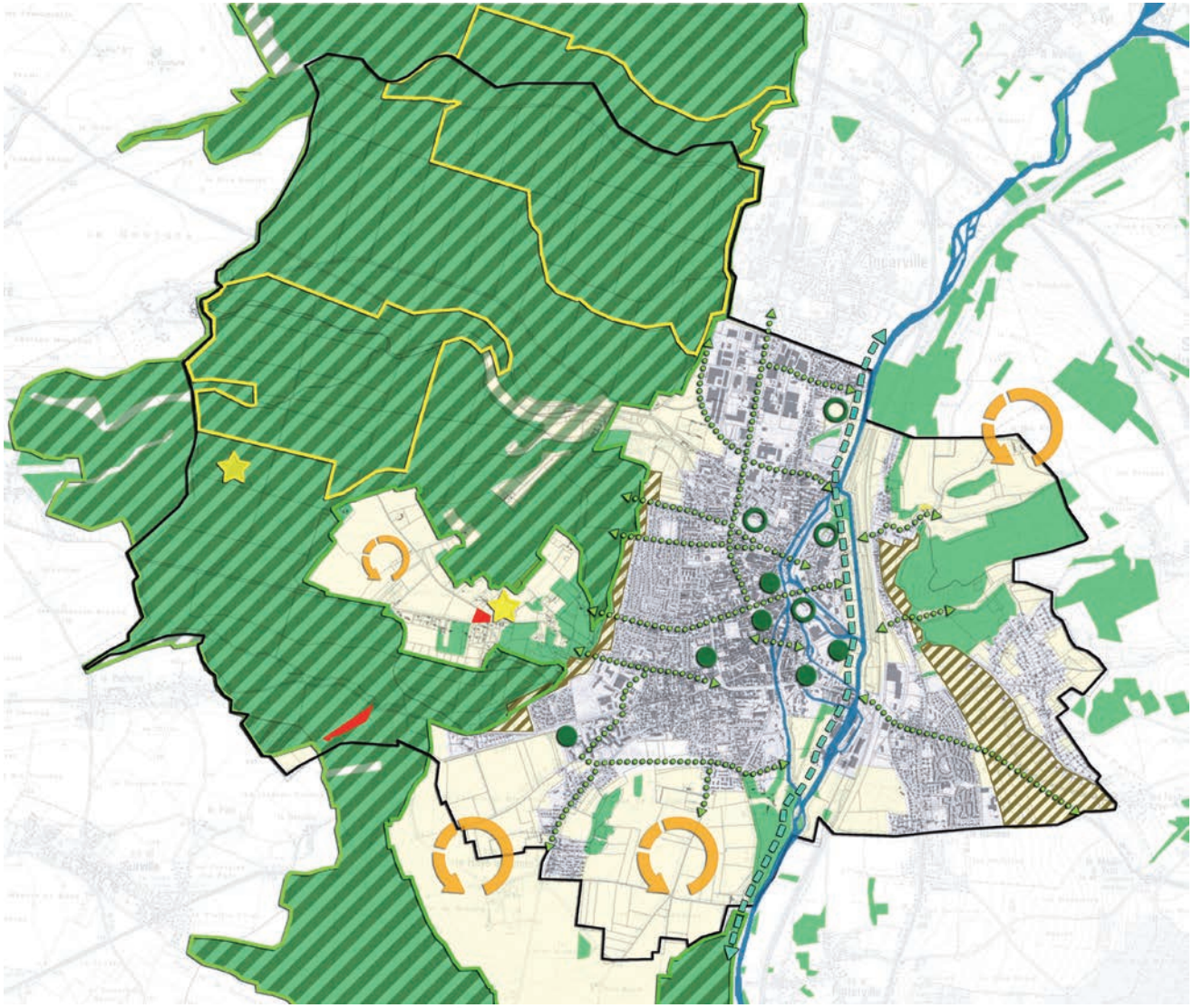

5. DONNER DE L'AMPLEUR A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

- Les espaces forestiers, terres cultivées et pelouses de coteaux calcaires d'une part, les zones humides des berges de l'Eure d'autre part, couvrent les trois-quarts de la superficie communale dont ils constituent les composantes évidentes d'une trame verte et bleue sur laquelle adosser le projet d'aménagement de Louviers.

  Les enjeux de protection, restauration ou valorisation de ces espaces s'appréhendent largement au-delà des strictes limites communales et supposent, par leurs continuités, pour leur gestion et à travers leurs dimensions environnementales, écologiques ou paysagères, une mise en oeuvre concertée.

  L'intérêt écologique, faunistique et floristique de la forêt de Bord (ZNIEFF) est reconnu. La protection des coteaux figure un objectif du schéma de cohérence territoriale ; de même que le maintien de l'intégrité des surfaces cultivées ou en herbe et des conditions d'exercice de l'activité agricole.

- Le projet d'aménagement vise à la fois la protection de ces espaces de richesses écologiques et à favoriser les continuités, en combinant corridors biologiques et itinéraires de circulations douces, jusqu'au centre-ville.

  Les berges de l'Eure et de ses nombreux bras sont des points d'ancrage privilégiés des paysages naturels dans l'agglomération, à valoriser.

  Jardins (privés ou publics), squares, parcs, espaces publics à créer à l'occasion d'aménagement de nouveaux quartiers (notamment ceux ouvrant sur la rivière : Gare, rue du Port...) participent à la restauration des continuités écologiques en fond de vallée, pour un retour de la biodiversité dans la ville.

- L'ensemble est mis en réseau et liaisonné par le maillage des chemins et voies cyclables autour de la voie verte.

  Le développement des liaisons douces transversales à la vallée raccordant la rivière aux coteaux et aux espaces forestiers complète cette trame : mise en relation des espaces verts urbains entre l'Eure et la forêt, associée aux emprises végétales privatives sur les espaces libres de construction, au traitement végétal des toitures ou façades, à la valorisation des friches et talus des infrastructures...

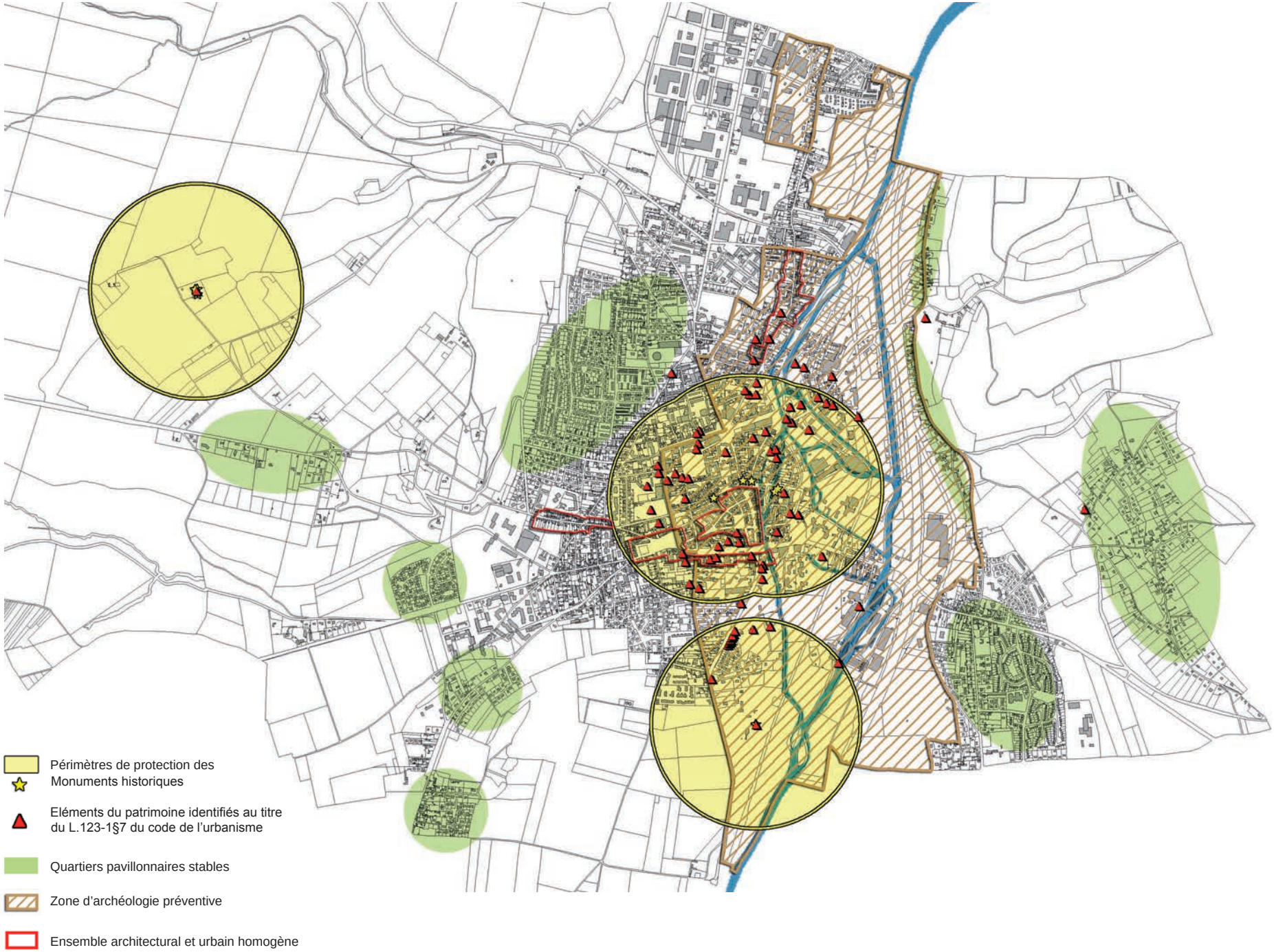
Périmètres de protection des Monuments historiques
Eléments du patrimoine identifiés au titre du L.123-1§7 du code de l'urbanisme
Quartiers pavillonnaires stables
Zone d'archéologie préventive
Ensemble architectural et urbain homogène

6. FEDERER VARIETE DES PATRIMOINES LEGUES PAR L'HISTOIRE ET ARCHITECTURE CONTEMPORAINE POUR VALORISER LES PAYSAGES PORTEURS D'IDENTITE ET REGENERER LE CADRE BATI

- Le patrimoine architectural, urbain et paysager diversifié, représenté sur l'ensemble de son territoire, est le témoin des phases successives du développement de la commune.

  La qualité et les caractéristiques de plusieurs édifices sont protégées au titre des "Monuments historiques" : l'église Notre-Dame est classée (périmètre de 500 mètres de rayon étendu au bâti de la reconstruction pour lequel restructurations et requalifications lourdes sont à l'ordre du jour, soixante ans après sa mise en place) ; l'ancien prieuré Saint-Lubin, l'ancien couvent des Pénitents, le château Saint-Hilaire ainsi qu'une maison en pans de bois rue aux Huiliers, sont inscrits.

  L'abondant patrimoine industriel (ou maisons de maître) disponible a souvent été sauvegardé en l'affectant à des équipements (médiathèque, musée, CCAS, Moulin Lair, Hôtel-de-Ville, villa Caldèrone...).

  Quelques sites sont toutefois vacants, en attente de reconversion : anciens établissements AUDRESSET rue du Port, bâtiments à sheds boulevard de Crosne / Porte de l'Eau...

  Enfin, le projet d'aménagement intégre l'actualisation des éléments de patrimoine au titre de l'article L.123-1-5 § 7 du code de l'urbanisme.

  Près de quinze ans après son élaboration initiale (environ 130 bâtis ou arbres remarquables repérés), une mise à jour était nécessaire qui porte notamment sur le petit patrimoine hydraulique lié à l'Eure.

- Cette diversité des paysages urbains offre l'opportunité de faire évoluer l'image de la ville par touches successives, à l'occasion d'opérations de renouvellement ou réhabilitation :

  - en poursuivant la politique de mise en oeuvre et d'encouragement à la création architecturale, à l'architecture contemporaine et à sa diffusion (logements, équipements...) ;

  - en mixant opérations de réhabilitation et constructions neuves, de manière à conserver un tissu "complexe" (ceinture de boulevards péricentraux, rue de Beaulieu, rue de la Ravine, chaussée du Vexin...) ;

  - en stabilisant les grandes caractéristiques des quartiers de lotissement et de l'habitat individuel (Le Clos Morlet, Les Oiseaux, Les Amoureux, Saint-Lubin, Les Monts, chaussée Décretot) : tracés parcellaires, équilibre bâti / végétal ;

  - en respectant les singularités des grands sites patrimoniaux (centre-ville, patrimoine industriel lié à l'eau, ensemble homogène du faubourg Saint-Germain), sans pastiche ni imitation ;

  - en impulsant nouvelles qualité et diversité d'ambiances et de formes urbaines le long de l'axe structurant : composantes du cadre bâti (implantations, gabarits...), édilité publique et art urbain (aménagement de l'espace public), ponctuation de l'axe par quelques éléments – repères plus hauts compatibles avec les objectifs généraux d'insertion urbaine et au paysage de la vallée...

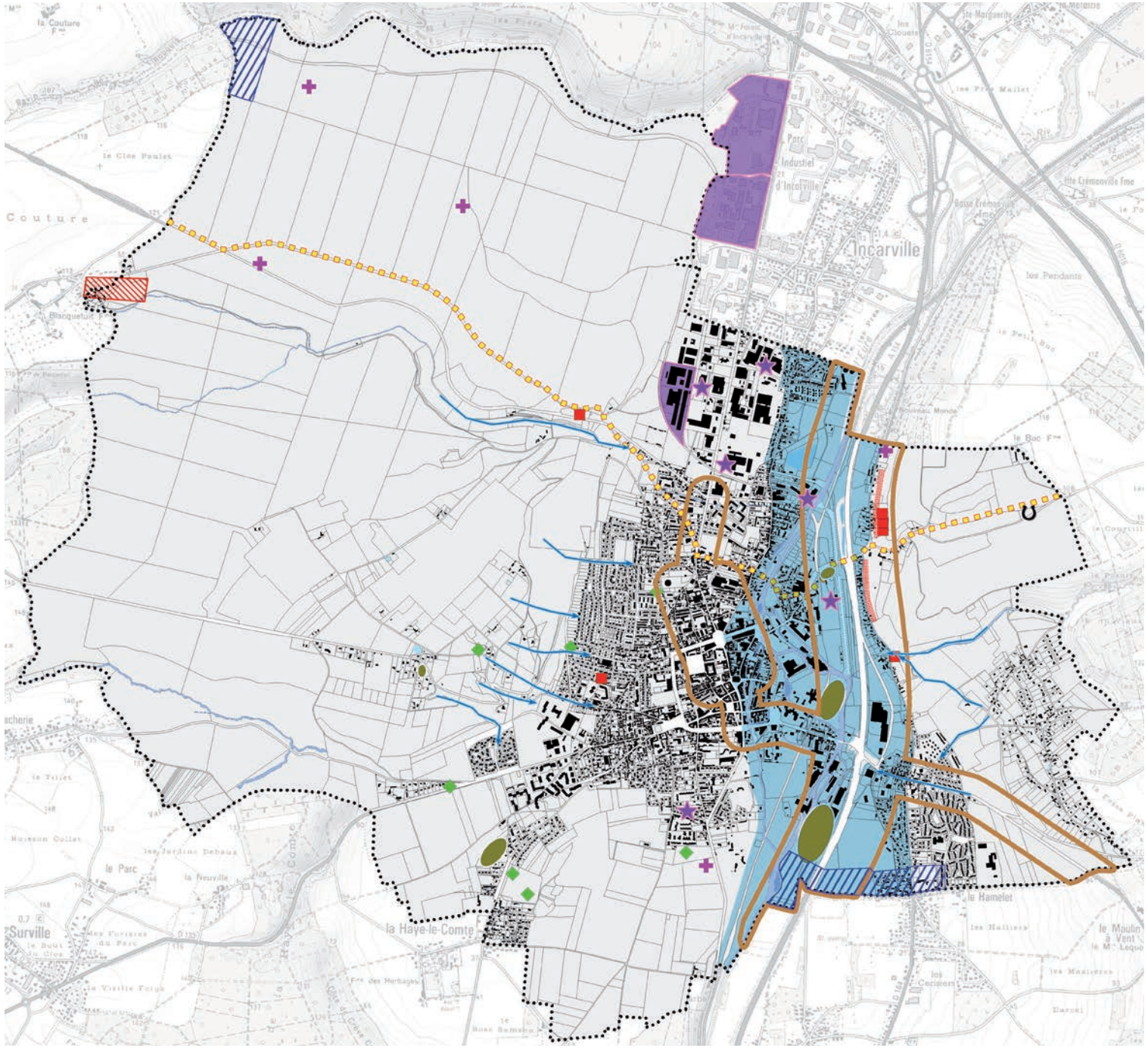

FALAISES

Risque d'effondrement

CAVITES

Carrière souterraine

Indice d'origine indéterminé

Carrière à ciel ouvert

Cavité non liée à une carrière

Carrière souterraine

EAU

PPR inondation

Ruissellement

Périmètre de captage

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Entreprises classées SEVESO

Installations classées

Sites susceptibles d'être pollués

Canalisation de gaz

NUISANCES SONORES

Couloir de nuisances sonores (A154 et RD 6155)

7. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES ET AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

- Le projet d'aménagement doit intégrer la prise en compte de risques et de nuisances subis, pour améliorer leur gestion et en réduire la portée sur la santé et la sécurité des biens et des personnes.

  Les prescriptions réglementaires et les servitudes d'utilité publique, qu'elles concernent des risques naturels, technologiques ou sanitaires s'imposent.

  A Louviers, elles intéressent particulièrement :

  - le Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Eure aval (approbation 19 septembre 2003) ;
  - la protection de la ressource en eau potable (le Bas du Hamelet / Pinterville ; M ontaure) ;
  - les abords des canalisations de distribution (et de transport) de gaz et d'électricité HT / THT ;
  - la protection contre les obstacles aux transmissions radioélectriques ;
  - les rives de l'Eure concernées par les servitudes de halage et de marchepied ;
  - la protection du domaine public ferroviaire.

  S'y ajoutent divers risques liés : à l'instabilité du sol (éboulement) ou du sous-sol (carrières et cavités souterraines), aux zones de danger attachées à deux établissements industriels (RECTICEL et VALDEPHARM), à des installations classées pour la protection de l'environnement (6), à la présence avérée ou présumée de pollutions des sols.

- Répondre progressivement aux grands enjeux environnementaux : le projet d'aménagement formule les orientations qui traduisent, sur le territoire lovérien, la prise en considération des objectifs de développement durable énoncés par le SCOT, le plan de déplacements local, l'Agenda 21...

  Au coeur de cette stratégie, il s'agit de favoriser un développement cohérent et équilibré du territoire communal à l'échelle des quartiers de la ville, de l'agglomération.

Parmi les actions et les moyens mobilisés figurent :

- la poursuite d'une politique d'orientations incitatrices pour encourager à l'usage des transports en commun, au développement des modes de déplacements doux et à la réduction de la circulation automobile... au bénéfice de la sécurité des usagers, de la qualité de l'air et celle de l'environnement sonore ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau (et de l'assainissement) : maîtrise du ruissellement, lutte contre l'imperméabilisation des sols, réalisation d'espaces urbains multifonctionnels associant une fonction hydraulique (surface de stockage, zone d'expansion) et usages urbains (promenades, aire de loisir de plein air...) ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables : en privilégiant des modes de conception architecturale et urbaine pour les nouvelles opérations de construction qui limitent leur consommation d'énergie (orientation, isolation, formes urbaines plus "compactes"...) et visent les cibles HQE, réglementation thermique 2012...